

# CLEAN ENERGY CHF BOND 2024

Obligation  
libellée en CHF  
avec un intérêt  
de 6 % par an



PUBLICITÉ | SUN INVEST AG  
SUN INVEST CLEAN ENERGY  
CHF BOND 2024

*Avertissement* : Le remboursement ou les versements d'intérêts ne sont pas garantis et peuvent même être inférieurs. Le remboursement du capital sera effectué à la fin du terme. Une perte totale des fonds investis est possible. Le remboursement du capital et le paiement des intérêts dépendent, entre autres, de la solvabilité de l'émetteur aux dates respectives d'échéance et de paiement (c'est-à-dire les dates de paiement des intérêts et la date d'échéance à la fin du terme). Veuillez tenir compte des facteurs de risque dans le prospectus (voir les informations légales à la dernière page).

# SUN INVEST CLEAN ENERGY CHF BOND 2024

**Obligation  
libellée en CHF  
avec un intérêt  
de 6 % par an**

Sun Invest AG versera le produit du placement de l'émission aux sociétés du groupe Sun Contracting. Les principales activités de Sun Contracting AG et de ses filiales sont les suivantes :

- la construction et la mise à disposition,
- l'installation,
- le financement et la
- l'exploitation d'installations photovoltaïques par le biais du modèle contracting.

1.000 KWC EN POLOGNE

Émetteur	Sun Invest AG, Landstrasse 15, 9496 Balzers, FL
Type d'instrument financier	Obligation au porteur (obligation/titre de créance)
Volume	CHF 20.000.000
Montant de souscription minimum	CHF 1.000 (les intérêts courus sont dus après la date d'émission initiale)
Dénomination	CHF 1.000 / unité
Durée de l'obligation	5 ans, du 1er mars 2024 (inclus) au 28 février 2029 (inclus)
ISIN	LI1322995088
Valor	132299508
LEI (Sun Invest AG)	529900RFBNL9LC4T6626
Taux d'intérêt	6% par an
Dates de paiement des intérêts	le 1er janvier, le 1er avril, le 1er juillet et le 1er octobre (à partir du 1er avril 2024)
Remboursement	100% du montant nominal au 1er mars 2029
Remboursement anticipé	pas d'option de remboursement anticipé pour les investisseurs
Type de revenu fiscal pour les investisseurs suisses	Produits d'intérêts à partir des obligations
Agent payeur	Bank Frick & Co. AG
Inscription en bourse	Non prévue

**Avertissement :** Le remboursement ou les versements d'intérêts ne sont pas garantis et peuvent même être inférieurs. Le remboursement du capital sera effectué à la fin du terme. Une perte totale des fonds investis est possible. Le remboursement du capital et le paiement des intérêts dépendent, entre autres, de la solvabilité de l'émetteur aux dates respectives d'échéance et de paiement (c'est-à-dire les dates de paiement des intérêts et la date d'échéance à la fin du terme). Veuillez tenir compte des facteurs de risque dans le prospectus (voir les informations légales à la dernière page).



# LE GROUPE SUN CONTRACTING : NOUS PENSONS À L'AVENIR !

749,76 KWC EN ALLEMAGNE



*Andreas Pachinger*

**ANDREAS PACHINGER,  
MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
SUN CONTRACTING AG**

Pour Andreas Pachinger, fondateur de Sun Contracting, la longévité, la qualité constante et l'équité sont des priorités absolues.

Toutes ces réalisations sont essentielles au maintien d'une position dominante dans l'industrie des énergies renouvelables, avec ses développements continus et l'évolution des conditions du marché.

L'objectif que nous nous sommes fixés au sein de Groupe Sun Contracting est de contribuer à la transition énergétique pour que les générations futures puissent vivre dans un monde meilleur. Nous travaillons dans plusieurs pays d'Europe avec chaque kilowatt-crête de puissance photovoltaïque installée pour plus de durabilité, car la protection de l'environnement et la responsabilité ne s'arrêtent pas aux frontières nationales.

## ÉNERGIE VERTE

Depuis la création du groupe Sun Contracting, le marché de l'énergie a considérablement évolué. Depuis de nombreuses années, la tendance s'oriente de plus en plus vers les énergies vertes et renouvelables. Grâce à notre modèle commercial de contracting photovoltaïque, nous nous engageons chez Sun Contracting à atteindre cet objectif.

## DES ANNÉES D'EXPÉRIENCE

De nombreuses années d'expérience des employés dans l'ensemble du processus ainsi qu'une équipe spécialisée dans le domaine du photovoltaïque font de nous le premier interlocuteur des investisseurs et des entrepreneurs soucieux de l'environnement. En tant qu'entreprise globale, nous sommes en mesure de réaliser tout ce que la technologie de pointe du photovoltaïque offre, de la planification initiale à la pose du dernier câble.

## UN MARCHÉ D'AVENIR SOLIDE

En raison des objectifs stricts fixés par l'UE dans le cadre du sommet des Nations Unies sur le climat de 2015, le marché du photovoltaïque est un marché d'avenir doté d'un fort potentiel de croissance, en particulier jusqu'en 2030. Plusieurs milliards d'euros seront investis dans la recherche et le développement de projets photovoltaïques innovants et dans la promotion de systèmes de toitures photovoltaïques et de grands parcs solaires au cours de cette période.



## L'ÉNERGIE SOLAIRE : UN MIRACLE ÉCONOMIQUE DURABLE

L'énergie solaire est un terme utilisé pour décrire la production d'énergie par rayonnement solaire. Grâce à des capteurs, le rayonnement solaire est directement converti en électricité le rendant ainsi utilisable.

Aujourd'hui, le rayonnement solaire est principalement utilisé pour produire de l'électricité au moyen de modules photovoltaïques et ainsi alimenter les ménages tout en minimisant les effets négatifs des émissions de gaz à effet de serre.

Le photovoltaïque, en particulier, est considéré comme l'un des marchés bénéficiant de la croissance la plus stable. Depuis 2010, la production des systèmes photovoltaïques récemment installés chaque année en Europe a presque doublé. En outre, les objectifs climatiques contraignants pour tous les États membres de l'UE promettent de nouvelles étapes majeures de développement.

D'ici à 2030, la Commission européenne prévoit une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de 55% par rapport à 1990. Cela nécessitera l'ajout de 10,5 à 14,8 gigawatts de capacité photovoltaïque future installée chaque année. Cette puissance permet de remplacer environ cinq centrales nucléaires européennes.

En deux étapes - la première jusqu'en 2030 et la seconde jusqu'en 2050 - le chemin mène à la neutralité carbone. La montée en puissance du marché photovoltaïque se poursuivra donc dans les années à venir.

Aussi, un investissement dans les énergies renouvelables, en particulier l'énergie solaire, correspond à un investissement dans un marché d'avenir dont l'apogée est probablement encore lointaine.





## 5 BONNES RAISONS D'INVESTIR DANS LE GROUPE SUN CONTRACTING :

### UNE ÉNERGIE DURABLE ET SOLAIRE COMME MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT

La croissance rapide de la demande en énergie et l'augmentation des coûts de l'électricité rendent les sources d'énergie renouvelables et durables de plus en plus indispensables.

Un investissement dans le Groupe Sun Contracting contribue à développer les sources d'énergie durables et à concevoir un avenir plus propre.

### DES BIENS MATÉRIELS DURABLES

Financement de la planification et de la construction de véritables projets photovoltaïques en Europe et donc des investissements dans des produits concrets.

### UNE BONNE CONSCIENCE

Le photovoltaïque offre des opportunités d'investissement attrayantes tout en contribuant activement à un avenir meilleur.

### STABILITÉ ET CROISSANCE

Des bénéfices lucratifs grâce à des processus économiques au sein du groupe de sociétés. Une efficacité accrue grâce à l'utilisation de nombreuses synergies et à l'optimisation structurelle permanente.

### GESTION EXPÉRIMENTÉE

De nombreuses années d'expertise dans le domaine du photovoltaïque, dans la gestion de projets et dans la gestion économique d'entreprises.

## LE CONTRACTING PHOTOVOLTAÏQUE

Le contracting photovoltaïque est le modèle commercial innovant du Groupe Sun Contracting, selon lequel les clients mettent leurs grandes surfaces de toiture à disposition pour l'exploitation d'une installation photovoltaïque. Les coûts de construction, de maintenance et d'entretien sont pris en charge par Sun Contracting. Aucun frais ne sera engagé par les clients pendant la période de contracting photovoltaïque.

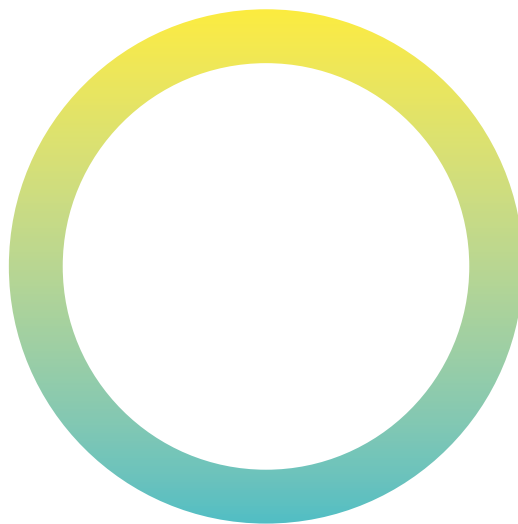
Selon l'emplacement de l'installation photovoltaïque, l'électricité solaire produite est soit consommée directement par le client, soit vient injectée dans le réseau électrique public.

Pour chaque kilowatt heure d'électricité solaire durable, le Groupe Sun Contracting perçoit une rémunération et génère ainsi des rendements garantis à long terme.

Le fonctionnement du modèle contractuel est adapté aux exigences spécifiques et au régime juridique applicable du marché concerné. Ainsi, le Groupe Sun Contracting obtient un modèle économique adapté aux besoins du marché concerné et peut réagir avec souplesse aux marchés et développements futurs.

8.500 KWC EN AUTRICHE





## SUN INVEST AG

Landstrasse 15 | 9496 Balzers | Principauté du Liechtenstein  
www.suninvestag.com | office@suninvestag.com

Numéro de registre : FL-0002.654.161-3

Office de la Justice de la Principauté du Liechtenstein  
(Amt für Justiz des Fürstentums Liechtenstein)

## Mentions légales

Propriétaire/éditeur du média : Sun Invest AG | Landstrasse 15 | 9496 Balzers | Principauté du Liechtenstein  
Créateur : druck.at Druck- und Handelsgesellschaft mbH | 2544 Leobersdorf | Autriche  
Photos : shutterstock.com | Sun Contracting AG

**Avvertissement :** Cette communication constitue une communication marketing au sens du règlement délégué (UE) 2017/565 et une publicité au sens du règlement (UE) 2017/1129. Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'achat ou de vente, ni une invitation à faire une offre d'achat d'obligations Sun Invest Clean Energy CHF Bond 2024 (« **Obligations** ») de Sun Invest AG (« **Émetteur** »), ni une analyse financière, un conseil en investissement ou une recommandation d'investissement. Une offre au public des Obligations sera effectuée exclusivement au Liechtenstein et en Suisse (« **États concernés par l'offre** ») auprès d'investisseurs résidant dans les États concernés par l'offre sur la base du prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers du Liechtenstein (« **FMA** ») le 29 février 2024 (« **Prospectus** »). Le Prospectus a été approuvé en Suisse conformément à la loi sur les services financiers (LSFin). Les investisseurs sont informés que l'approbation du Prospectus par la FMA ne doit pas être interprétée comme une approbation des Obligations offertes. Le Prospectus a été publié et est disponible gratuitement en téléchargement (PDF) sur le site Internet de l'Émetteur, <https://suninvestag.com/ceb-chf-bond-2024/>, ou en version papier au siège social de l'Émetteur. Nous recommandons aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus avant de prendre une décision relative à tout investissement afin de comprendre parfaitement les risques et les avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les Obligations. Avant de prendre une décision relative à un investissement, nous conseillons en outre aux investisseurs potentiels de solliciter un conseil personnalisé, en tenant compte (i) de leurs connaissances et de leur expérience en matière d'investissement dans des instruments financiers, (ii) de leur situation financière et (iii) de leurs objectifs en matière d'investissement (y compris la tolérance aux risques). Les investissements dans des Obligations, et dans des instruments financiers de manière générale, comportent des risques financiers et peuvent même entraîner une perte complète des fonds investis. Les résultats passés ne sont pas révélateurs des résultats futurs. La présente communication ne s'adresse pas à toute personne qui est une « personne des États-Unis » (« **U.S. Person** »), tel que ce terme est défini dans le Règlement S de la Loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, le « **Securities Act** ») ou à toute personne dont le siège ou la résidence se situe en dehors d'un État concerné par l'Offre. Les Obligations (visées au présent document) n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu du Securities Act. La reproduction, totale ou partielle, ou la distribution, directe ou indirecte, du contenu mis à disposition dans le présent document par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation préalable de l'Émetteur.